Nations Unies A/AC.198/2004/L.2

Assemblée générale

Distr. limitée
4 mai 2004
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Vingt-sixième session
26 avril-7 mai 2004
Point 8 de l'ordre du jour
Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session

Projet de rapport

Chapitre III
Débat général

1. Les États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil (au nom de la Communauté des pays lusophones et du Groupe de Rio), Burkina Faso, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom de l'Union européenne), Israël, Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), Japon, Maroc, Monaco, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela et Yémen. Deux observateurs, le Cap-Vert et le Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), ont également pris la parole.

2. Avant le débat général, le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, chargé du Département de l'information ont fait une déclaration.

3. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, la plupart des intervenants ont souligné le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la conduite des affaires mondiales et celui du Département de l'information, son porte-parole auprès du grand public. Prenant la parole au nom d'un grand groupe de pays, un orateur a fait remarquer que le Département avait la charge importante de diffuser l'image de l'Organisation auprès du public, d'en faire connaître le rôle et de montrer l'influence de son action. Pour le Département, l'enjeu était non seulement de veiller à ce que les stratégies de communication touchent un public plus vaste mais aussi de contribuer à transformer en actions concrètes les buts et les objectifs de l'Organisation tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le plan à

04-33645 (F) 060504 060504

moyen terme. Ses travaux devaient donc être guidés par la volonté de réaliser ces buts et objectifs, en particulier de promouvoir les questions de développement prioritaires – élimination de la pauvreté, VIH/sida, dialogue entre les civilisations et les cultures, développement durable et besoins particuliers des pays africains.

4. Mettant l'accent sur le rôle important joué par le Département dans la promotion des objectifs généraux de l'Organisation, un autre intervenant a déclaré que dans le monde actuel où certains organes de presse exercent un véritable monopole sur l'information, il était vital de présenter au public du monde entier une information exacte. Un autre orateur, décrivant le Département de l'information comme un canal d'acheminement de l'information entre l'ONU et tous les peuples du monde, a dit qu'en luttant contre l'information tendancieuses sous toutes ses formes dans l'ensemble des moyens de communication de la planète, le Département pouvait tracer la voie vers une certaine harmonie au sein de sa propre sphère d'influence, à savoir l'information. Appelant le Département à continuer de s'attacher en priorité aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays en transition, un autre intervenant a demandé que l'on diffuse l'information sur les retombées de la catastrophe de Tchernobyl.

5. Différents orateurs ont dit attacher une grande importance à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, marquée le 3 mai 2004, au Siège de l'ONU. Parlant au nom d'un important groupe de pays, une intervenante a redit l'attachement de sa délégation à la liberté de la presse et réaffirmé que cette liberté jouait un rôle important dans toute société libre. Elle jugeait regrettable que, dans de nombreux pays, il n'existe pas de liberté de la presse et que des contrôles et des restrictions soient imposés à l'information diffusée alors que la liberté d'opinion et d'expression était un droit énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a rappelé que le Département avait renommé son programme de formation à la radiotélédiffusion et au journalisme pour les pays en développement « Reham al-Farra », à la mémoire du fonctionnaire du Département tué avec 21 autres personnes lors de l'attentat perpétré en 2003 contre les locaux de l'ONU à Bagdad. Le décès de Reham et la perte de tant d'autres journalistes et employés d'organes de presse de talent rappelaient cruellement que la liberté d'expression avait un prix.

6. Un certain nombre d'orateurs ont félicité le Département d'avoir mis en œuvre son programme annuel de formation à la radiotélédiffusion et au journalisme pour les pays en développement, qui contribuait à la promotion du renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition.

7. Un autre intervenant a fait remarquer que la liberté d'expression était l'une des conditions requises pour que l'information joue son rôle dans la société et qu'elle était indispensable pour l'affermissement d'un nouvel ordre mondial de l'information. Il était regrettable d'observer certains excès dans l'exercice de cette liberté fondamentale. La liberté d'expression et la liberté de la presse devaient être exercées de façon pleinement responsable et dans un esprit constructif.

8. Plusieurs orateurs ont mentionné le rôle du Comité de l'information à l'égard du Département de l'information, soulignant qu'il importait qu'ils aient des échanges constructifs. Selon un intervenant, qui s'exprimait au nom d'un groupe important de pays, ces échanges étaient indispensables pour atteindre l'objectif commun consistant à fournir des services d'information ciblée et de qualité pour le compte des organismes des Nations Unies, et plus largement pour le grand public.

Rappelant que le Comité de l'information avait été créé en tant qu'instance chargée d'élaborer sur le plan mondial une politique d'information convaincante et cohérente, qui soit un facteur d'harmonie et de bienveillance propre à améliorer la compréhension entre les peuples par l'établissement de passerelles entre les diverses sociétés, cultures, religions et régions de la planète, une délégation a déploré que le Comité compte si peu de réalisations et d'acquis à son actif. La détérioration progressive de la compréhension entre religions, cultures et idéologies différentes ne laissait rien augurer de bon.

9. S'agissant du fossé numérique grandissant entre pays développés et pays en développement, plusieurs intervenants ont appelé la communauté internationale et le Département de l'information à redoubler d'efforts pour combler ce fossé. L'un d'eux a observé qu'avec les inégalités existantes dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, les disparités s'étaient aggravées entre monde développé et monde en développement dans le domaine de l'information. Ce déséquilibre continuait d'avantager certains pays, leur permettant d'empiéter sur la souveraineté et les intérêts d'autres pays. Certains profitaient de leur exclusivité d'accès aux moyens modernes de communication pour falsifier la réalité des pays en développement.

10. Différents orateurs se sont intéressés aux résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est déroulée à Genève en décembre 2003, et ont évoqué la seconde phase, qui doit se tenir à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005. Se félicitant du bon déroulement des travaux lors de la première partie, à Genève, ils ont dit qu'il fallait que la deuxième phase débouche sur des initiatives concrètes à tous les niveaux afin que le fossé numérique puisse être comblé et que les technologies de l'information et des communications puissent être mises au service du développement. Un orateur a prié le Département de l'information de contribuer à sensibiliser la communauté internationale à l'importance du Sommet à la nécessité pour les pays d'unir leurs efforts en vue de sa réussite. Une autre intervenante, abondant dans le même sens, a fait remarquer que seule la volonté politique requise, ce que le continent africain appelait la « solidarité numérique », permettrait de combler le fossé numérique. Elle attendait de la deuxième phase du Sommet, à Tunis, que celle-ci marque une contribution décisive à la promotion de l'accès de tous aux technologies.

11. S'adressant au Comité au nom d'un grand groupe de pays, une intervenante a mentionné le rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation du Département de l'information (A/AC.198/2004/2) et a fait part de la satisfaction de l'ensemble de son groupe quant au processus de réorientation exposé dans le document. Se félicitant du vaste effort de restructuration accompli, elle a noté qu'avec sa nouvelle structure, sa mission redéfinie et son nouveau modèle opérationnel, le Département était doté des moyens lui permettant de mener à bien ses activités d'une façon efficace et bien ciblée. Elle a également noté avec satisfaction la nouvelle orientation stratégique du Département, axée sur le souci du client, une meilleure coordination à l'échelle du système et l'intégration d'une culture de l'évaluation dans ses travaux.

12. Un autre intervenant a félicité le Département pour le travail de qualité que celui-ci avait accompli au cours de l'année écoulée, souvent dans des conditions difficiles. Il a noté avec satisfaction que le Département avait avancé dans la mise en œuvre de ses réformes, essentiellement avec sa nouvelle démarche axée sur le

souci du client. Cette démarche positive devait permettre d'instaurer des liens plus étroits entre le public et l'Organisation en améliorant la compréhension des activités et des politiques menées par l'ONU. Un certain nombre d'orateurs ont félicité le Département pour ses efforts en vue d'atteindre un public ciblé, notamment, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les bibliothèques et les établissements universitaires. Un autre orateur a vivement conseillé au Département de s'attacher à renforcer encore les partenariats avec les administrations et à établir des passerelles avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

13. S'exprimant au nom d'un groupe nombreux, un intervenant s'est félicité des progrès réalisés par le Département de l'information sur les plans des résultats et de l'efficacité depuis le début de l'effort de réorientation, conformément aux directives de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité de l'information. Un autre orateur, prenant également la parole au nom d'un groupe nombreux, a constaté que la restructuration du Département avait donné un nouveau souffle à ses travaux et avait débouché sur la diffusion d'informations ciblées et bien définies sur l'Organisation des Nations Unies. Une autre délégation s'est félicitée de l'adoption d'une approche axée sur le souci du client dans les échanges avec d'autres départements du Secrétariat et s'est notamment réjouie que le Département eût déjà établi des rapports officiels avec 24 départements clients et arrêté avec eux 30 stratégies de communication.

14. Se référant à la nouvelle culture d'évaluation adoptée par le Département, l'un des orateurs s'est félicité de la conclusion de la première évaluation annuelle de l'impact des programmes et de l'élaboration de 170 indicateurs de résultats qui permettraient aux administrateurs de programme d'évaluer leurs activités. Un autre intervenant a fait observé qu'il se félicitait de la promotion et du perfectionnement constants d'une culture d'évaluation et de suivi du comportement professionnel, mais que la collecte de données, aussi indispensable fût-elle à toute évaluation, ne pouvait être le seul indice de suivi du comportement professionnel. Il convenait de mettre l'accent à la fois sur l'analyse des données et sur son éventuelle adaptation en vue d'améliorer le système. Il a également fait observer qu'il ne fallait pas privilégier la collecte de données au détriment du travail quotidien des administrateurs de programme.

15. S'intéressant aux activités décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2004/4), plusieurs délégations ont salué l'action engagée par le Département en vue d'améliorer les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de ses bibliothèques dépositaires. Un autre intervenant a également signalé l'existence de programmes de formation visant à renforcer les capacités de gestion et de développement de l'information des bibliothécaires des bibliothèques dépositaires. En ce qui concerne la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques, l'un des orateurs a pris note des résultats des travaux effectués par le Comité directeur créé à cet effet, qui constituent une bonne base en vue de la réalisation de l'objectif qu'est l'amélioration de l'efficacité du système des services de bibliothèque de l'ONU. Un autre intervenant a signalé que le Comité directeur ayant mené à bien sa phase d'organisation, il espérait que celui-ci obtiendrait des résultats concrets permettant aux bibliothèques du système des Nations Unies de mieux répondre aux besoins de leurs divers clients.

16. Plusieurs représentants ont fait référence au rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale (A/AC.198/2004/6). Se félicitant des recommandations formulées dans ce rapport, l'un des orateurs a exhorté le Département à établir des rapports professionnels avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale. S'associant à ces déclarations, un autre intervenant a dit que la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale était impérative et qu'il était favorable à l'élaboration d'une stratégie de communication à cet effet. S'exprimant au nom d'un groupe nombreux, un autre orateur s'est également félicité de l'action engagée par le Département de l'information en vue d'améliorer la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale, mais il a ajouté qu'il convenait de s'employer tout particulièrement à faire mieux connaître au grand public les travaux de l'Assemblée. L'adoption d'une stratégie qui rende ses travaux plus attrayants et plus accessibles pourrait être le meilleur moyen de contribuer à cet objectif. Cette stratégie aurait sans doute besoin des ressources financières et humaines appropriées et il faudrait notamment accroître les effectifs du Bureau du Président.

17. Plusieurs intervenants ont parlé du site Web de l'ONU comme d'un moyen efficace de diffuser des informations sur l'Organisation. S'exprimant au nom d'un groupe nombreux, l'une des intervenantes a signalé que ce site continuait d'enregistrer un nombre croissant de visiteurs, ce qui illustrait la portée des travaux de l'Organisation et l'intérêt que ses activités suscitaient pour le grand public dans le monde entier. Elle s'est félicitée des efforts du Département visant à rendre le site plus utile en ayant recours à des innovations telles que la retransmission en direct sur le Web de réunions et débats importants. Un autre intervenant, qui représentait également un groupe nombreux, s'est dit favorable aux travaux menés par le Département pour perfectionner le site Web dans toutes les langues officielles et s'est félicité de cette initiative, mais il a exprimé son inquiétude quant au fait que le fossé ne cessait de se creuser entre les sites des différentes langues officielles. Il a déclaré qu'il convenait d'affecter davantage de ressources pour que toutes les langues officielles soient considérées de manière équitable et combler ce fossé et a prié le Département de tenir compte des particularités de certaines langues qui utilisent un écriture non latine et bidirectionnelle. Faisant allusion au déséquilibre constant entre les sites des différentes langues, un autre intervenant a cité l'exemple du site arabe qui, selon lui, avait besoin d'être perfectionné pour satisfaire les besoins de ses visiteurs arabophones.

18. Un autre orateur, d'avis différent, a souligné qu'étant donné que le Département dispose de ressources limitées, il ne serait pas à même de réaliser simultanément toutes les améliorations du site Web. Il devait par conséquent accorder la priorité à l'élargissement de la capacité des sites publiés dans les langues les plus importantes qui reçoivent actuellement le plus de visiteurs. Un autre intervenant s'est félicité de l'action engagée par le Département pour que les six langues officielles soient utilisées de manière équitable sur le site de l'ONU, notamment de l'amélioration du portail du Centre de nouvelles multilingue et des efforts visant à élargir sa capacité de retransmission sur le Web dans les langues officielles, mais il a signalé que le multilinguisme, dans ce contexte, n'était pas synonyme d'universalité. Les six langues officielles, par exemple, étaient la première langue de quelque 40 % de la population mondiale. Vu que l'intégration du Système de diffusion électronique des documents dans le site Web de l'ONU permettrait de les mettre gratuitement à la disposition du public au quatrième

trimestre 2004, l'intervenant doutait, vu les autres priorités de l'Organisation, qu'il fût justifié de consacrer des ressources financières et humaines pour tenter de mettre toutes les langues sur un pied d'égalité.

19. Plusieurs intervenants ont déclaré que malgré les progrès techniques, les moyens traditionnels de communication comme la radio demeuraient essentiels, en particulier dans les pays en développement, où l'accès à des moyens de communication plus perfectionnés laissait encore beaucoup à désirer. Décrivant la radio comme le moyen de communication le moins onéreux et le plus accessible dans sa sous-région, l'un des orateurs a engagé l'Assemblée à affecter les fonds nécessaires pour que le Département puisse maintenir le projet de diffusion radiophonique en direct qui faisait déjà partie intégrante de ses activités. S'agissant de l'importance de la radio dans les pays lusophones les moins développés, un autre orateur a demandé au Département de renforcer le service portugais de la Radio des Nations Unies.

20. De nombreux intervenants ont cité le rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe des Nations Unies pour les communications (A/AC.198/2004/5) et ont salué le rôle de chef de file du Département au sein de ce Groupe. L'un des orateurs, citant un exemple d'action proactive et concluante du Groupe, a souligné ses efforts concertés visant à promouvoir un plus grand intérêt pour les questions concernant le développement de l'Afrique et à les faire mieux connaître, notamment grâce à l'information relative à la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Il s'est également déclaré satisfait que le Groupe se soit employé à mobiliser davantage l'opinion à l'Exposition internationale de 2005 à Aichi (Japon) pour laquelle il a créé un groupe consultatif. Un autre intervenant a proposé de créer une composante régionale du Groupe pour les communications, qui contribuerait, selon lui, à établir un dialogue avec le public dans plusieurs pays.

21. Plusieurs intervenants ont débattu des liens essentiels entre l'information et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'un d'eux, qui représentait un groupe comptant de nombreux pays, s'est félicité de l'action engagée par le Département pour mettre au point une stratégie visant à faire connaître les nouvelles missions de maintien de la paix, notamment en Afrique. Affirmant que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies revêtaient une importance cruciale dans un contexte international en proie aux conflits, un autre orateur a dit que les groupes d'information des missions de maintien de la paix devaient jouer un rôle essentiel en faisant mieux connaître les objectifs et le potentiel des missions. Le Département devait continuer de s'employer à renforcer ses capacités en mettant en place une stratégie d'information cohérente avec le Département des opérations de maintien de la paix. Faisant allusion à l'existence d'un certain décalage entre l'image que le public a des opérations de maintien de la paix et la réalité actuelle, un orateur a affirmé que l'élaboration et la diffusion d'un message sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devait constituer une priorité pour le Département. Un autre intervenant a souligné qu'il fallait plus que jamais mettre au point une stratégie d'information détaillée sur les opérations de maintien de la paix afin de toucher le mieux possible le public.

22. Le rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2004/3) a attiré l'attention de la plupart des orateurs. Une intervenante, décrivant la mise en place du nouveau centre régional d'information des Nations Unies le 30 janvier 2004 à Bruxelles, dans le

cadre du processus de rationalisation comme étant particulièrement importante pour les membres du groupe de pays qu'elle représentait, s'est félicitée du modèle proposé pour la régionalisation des centres d'information des Nations Unies. Un autre a signalé qu'après la première phase de mise en place du centre régional d'information de Bruxelles, il était désormais nécessaire de passer à la deuxième phase, à savoir de canaliser toutes les ressources dégagées de la fermeture des neuf centres nationaux à l'appui des activités d'information menées par les Nations Unies dans les pays en développement. Déclarant que le Secrétaire général dans le rapport qu'il avait soumis à l'attention du Comité avait exposé de façon convaincante la nécessité de réorganiser le système de centres d'information, un autre orateur a demandé instamment à ce que le Secrétariat ait la voie libre pour collaborer avec les pays afin de procéder à cette réorganisation qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps.

23. De nombreux autres intervenants ont fait part de leur point de vue sur le processus de rationalisation. S'exprimant au nom d'un groupe important, l'un d'eux a signalé qu'il était trop tôt pour présenter des propositions concernant une plus grande régionalisation. Les centres d'information des Nations Unies avaient beaucoup contribué à diffuser des informations sur les travaux de l'Organisation, à sensibiliser l'opinion publique à ses activités et à la mobiliser en leur faveur. Il fallait consacrer plus de temps à l'examen des résultats et des avantages éventuels que supposait la création du centre d'Europe occidentale avant de présenter de nouvelles propositions qui devaient notamment tenir compte des différences entre l'Europe occidentale et d'autres régions dans les pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. L'intervenant a souligné qu'il convenait d'affecter les ressources nécessaires au fonctionnement et au renforcement effectifs des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement.

24. Favorable au maintien du centre d'information dans le pays qu'il représentait, l'un des intervenants s'est demandé s'il était logique de fermer les centres d'information au moment où l'Organisation était mal comprise. Un autre a tenu à souligner que la réforme du Département et la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies ne devaient pas viser uniquement à faire des économies budgétaires pour le Département. Citant l'exemple du centre d'information situé dans son pays, un autre intervenant a dit que puisque les pays en développement étaient à la traîne en ce qui concerne l'accès aux technologies de l'information, la fermeture du centre dans son pays ne ferait qu'accentuer le manque d'information au sujet des Nations Unies dans la sous-région à laquelle son pays appartenait. Déclarant que son gouvernement avait fourni gratuitement des locaux au centre, qu'il avait payé en partie ses factures téléphoniques et toutes ses factures d'eau et d'électricité, il a rappelé que les frais généraux du centre étaient pratiquement négligeables par rapport à l'importance de ses activités. Partageant cet avis, une intervenante a engagé à la prudence avant de mettre en pratique l'idée de la création de centres régionaux. Il convenait de bien étudier les besoins des différents pays, notamment des pays dotés de systèmes et d'infrastructure de communication sous-développés, faute de quoi ces changements compromettraient les objectifs du Comité et le mandat du Département. Plusieurs autres orateurs ont parlé des frais auxquels participait leur gouvernement en accueillant les centres d'information des Nations Unies dans leur pays et ont mis l'accent sur les avantages

dont les centres d'information bénéficient dans leur propre pays et dans les pays pour lesquels ils travaillent.

25. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, un autre intervenant souhaitait savoir pourquoi certains États Membres n'avaient pas bénéficié de leurs services. Il n'était pas totalement convaincu par les propositions du Département de l'information en ce qui concernait le plan de régionalisation de ces centres. Ce débat et la mise en place de centres régionaux devraient tenir compte des besoins de chaque région. Un centre d'information devenait inutile s'il n'était au service que d'un État Membre. Un autre orateur a affirmé que les centres d'information avaient une valeur symbolique à l'échelon national et s'est opposé à la fermeture des centres existants sans une évaluation en bonne et due forme des besoins et des conditions propres à chaque centre.

26. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a répondu en détail aux questions les plus diverses posées par les délégations à l'occasion du débat général le 29 avril 2004.